

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public des systèmes d'assainissement collectif et non collectif

Exercice 2021

Article D 2224-1 du CGCT



Communauté de Communes Rives de Saône

15 bis Grande Rue du Faubourg St Michel

BP67

21250 SEURRE

www.rivesdesaone.fr



Rives de Saône
Communauté de Communes

SOMMAIRE

A. ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	3
1) Gestion du service d'assainissement collectif.....	3
2) Patrimoine du service d'assainissement collectif	3
3) Données clientèles.....	5
4) Gestion des abonnés non domestiques et non assimilés domestiques.....	6
6) Gestion des sous-produits des stations d'épuration.....	7
a) Gestion des boues.....	7
b) Gestion des autres sous-produits.....	8
7) Prix de l'assainissement collectif.....	8
8) Indicateurs de performance	10
9) Investissements réalisés sur les services	10
10) Etat de la dette des services	11
11) Amortissements	11
B. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	11
1) Gestion du service d'assainissement non collectif.....	11
2) Données clientèles.....	12
3) Contrôles réalisés en 2021	12
4) Prix de l'assainissement non collectif.....	12
5) Indicateurs de performance (P301.3).....	13

A. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1) Gestion du service d'assainissement collectif

Les communes de Brazey-en-Plaine, Chamblanc, Echenon, Jallanges, Laperrière-sur-Saône, Losne, Pouilly-sur-Saône, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Symphorien-sur-Saône, Saint-Usage, Seurre, Trouhans, Trugny sont en assainissement collectif.

La Communauté de Communes a donc la compétence de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées de ces communes.

La gestion du service est déléguée aux délégataires SAUR et SUEZ selon les contrats de Délégation de Service Public suivants :

Communes	Délégataire	Durée de la délégation
Brazey-en-Plaine	SAUR	Du 01/01/2016 au 31/12/2024
Trouhans	SAUR	Du 01/01/2013 au 31/12/2024
Chamblanc, Seurre, Jallanges, Trugny	SAUR	Du 26/07/2017 au 31/12/2021
Laperrière-sur-Saône, Saint-Symphorien-sur-Saône	SUEZ	Du 01/01/2010 au 31/12/2021
Pays Losnais (Echenon, Losne, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage)	SUEZ	Du 01/09/2019 au 31/12/2024
Pouilly-sur-Saône	SUEZ	Du 21/12/2009 au 30/12/2021

2) Patrimoine du service d'assainissement collectif

TOTAL :	
Nombre de stations d'épuration	8
Nombre de postes de relevage	51
Linéaire de réseau d'eaux usées gravitaire (ml)	93 172
Linéaire de réseau d'eaux usées sous pression (ml)	13 880
Linéaire de réseau en unitaire (eaux pluviales et eaux usées dans le même réseau)	5 436
Nombre de déversoirs d'orage (DO)	10
Nombre de branchements	6 154

Laperrière sur Saône		Saint Symphorien/Saône		Trouhans	
STEP		STEP		STEP	
Date mise en service	1982	Date mise en service	1981	Date mise en service	1980
Adresse	Près rue des vignes	Adresse	Ruelle des cavaliers	Adresse	Près chemin de fontenis
EH	360	EH	360	EH	600
DBO5 nom	21,6 kg/j	DBO5 nom	21,6 kg/j	DBO5 nom	32 kg/j
Q nom	130 m3/j	Q nom	130 m3/j	Q nom	140 m3/j
Milieu récepteur	Saône	Milieu récepteur	Saône	Milieu récepteur	Ouche
Poste de relevage		Poste de relevage		Poste de relevage	
Nombre	2	Nombre	2	Nombre	1
Réseaux		Réseaux		Réseaux	
Séparatif EU gravitaire	2 855	Séparatif EU gravitaire	4 537	Séparatif EU gravitaire	4 660
Séparatif EU refoulement	740	Séparatif EU refoulement	870	Séparatif EU refoulement	250
Unitaire	0	Unitaire	0	Unitaire	0
Déversoirs d'orage réseau		Déversoirs d'orage réseau		Déversoirs d'orage réseau	
Nombre	0 DO	Nombre	0 DO	Nombre	0 DO

Chamblanc		Pouilly sur Saône		Brazey	
STEP		STEP		STEP	
Date mise en service	1983	Date mise en service	1985	Date mise en service	1987
Adresse	7 Rue des prés	Adresse	Près du chemin de la plage	Adresse	Près rue de la rigole
EH	600	EH	850	EH	4 000
DBO5 nom	36 kg/j	DBO5 nom	51 kg/j	DBO5 nom	240 kg/j
Q nom	140 m3/j	Q nom	130 m3/j	Q nom	800 m3/j
Milieu récepteur	Ruisseau de l'Alliance	Milieu récepteur	Saône	Milieu récepteur	Bièvre
Poste de relevage		Poste de relevage		Poste de relevage	
Nombre	2	Nombre	2	Nombre	12
Réseaux		Réseaux		Réseaux	
Séparatif EU gravitaire	4 705	Séparatif EU gravitaire	5 876	Séparatif EU gravitaire	18 445
Séparatif EU refoulement	255	Séparatif EU refoulement	1 240	Séparatif EU refoulement	1 800
Unitaire	0	Unitaire	0	Unitaire	0
Déversoirs d'orage réseau		Déversoirs d'orage réseau		Déversoirs d'orage réseau	
Nombre	2 DO	Nombre	0 DO	Nombre	1 DO (vannes)

Pays Losnais		Seurre/Jallanges/Trugny	
STEP		STEP	
Date mise en service	2011	Date mise en service	2009
Adresse	Quai de la hutte	Adresse	Route de Verdun
EH	6 500	EH	7 115
DBO5 nom	390 kg/j	DBO5 nom	427 kg/j
Q nom	3 240 m3/j	Q nom	1 770 m3/j
Milieu récepteur	Saône	Milieu récepteur	Saône
Poste de relevage		Poste de relevage	
Nombre	20	Nombre	10
Réseaux		Réseaux	
Séparatif EU gravitaire	33 025	Séparatif EU gravitaire	19 069
Séparatif EU refoulement	5 225	Séparatif EU refoulement	3 500
Unitaire	0	Unitaire	5 436
Déversoirs d'orage réseau		Déversoirs d'orage réseau	
Nombre	0 DO	Nombre	7 DO

3) Données clientèles

Les administrés concernés par le service d'assainissement collectif sont recensés ci-dessous :

Service	Nombre d'abonnés		Densité linéaire d'abonnés
	2020	2021	
Brazey	989	999	50,83 abonnés/km
Chamblanc	220	219	49,44 abonnés/km
Seurre	1 241	1 249	
Jallanges	132	132	
Trugny	53	54	
Echenon	338	343	55,71 abonnés/km
Losne	711	723	
Saint-Jean-de-Losne	507	505	
Saint-Usage	587	596	
Laperrière-sur-Saône	168	166	36,36 abonnés/km
Saint-Symphorien-sur-Saône	155	154	
Pouilly sur Saône	280	284	43 abonnés/km
Trouhans	269	266	56 abonnés/km
TOTAL	5 650	5 690	

Soit une évolution de + 0,71 % entre 2020 et 2021.

Les volumes facturés sont les suivants :

Service	Nombre de m3 consommés	
	2020	2021
Brazey	85 143 m ³	82 420 m ³
Trouhans	21 383 m ³	21 279 m ³
Pays Losnais	170 061 m³	182 211 m³
*Echenon	29 450,50 m ³	27 142 m ³
*Saint Usage	46 961,20 m ³	48 283 m ³
*Saint Jean de Losne	45 825,80 m ³	48 257 m ³
*Losne	47 823,60 m ³	58 529 m ³
Laperrière-sur-Saône	15 082 m ³	15 556 m ³
St Symphorien-sur-Saône	11 240 m ³	11 241 m ³
Chamblanc	19 338 m ³	19 611 m ³
Jallanges	9 938 m ³	11 434 m ³
Seurre	104 863 m ³	114 179 m ³
Trugny	3 335 m ³	4 611 m ³
Pouilly-sur-Saône	18 345 m ³	22 473 m ³
TOTAL volumes facturés	458 728 m³	485 015 m³

Soit une évolution de + 5,73 % entre 2020 et 2021.

Les volumes traités en stations d'épuration sont les suivants :

Stations d'épuration	2020		2021	
	Entrée STEP en m ³	Sortie STEP en m ³	Entrée STEP en m ³	Sortie STEP en m ³
Brazey Traite les effluents de Brazey	261 314	296 752	355 366	398 383
Chamblanc Traite les effluents de Chamblanc	18 176	19 728	33 101	32 681
Laperrière-sur-Saône Traite les effluents de Laperrière	38 920	38 920	55 477	55 477
Losne Traite les effluents de Echenon, Losne, Saint-Jean-de-Losne, Saint- Usage	298 278	308 508	344 111	371 588
Pouilly sur Saône Traite les effluents de Pouilly	25 377	25 569	35 614	35 614
St Symphorien sur Saône Traite les effluents de Saint Symphorien	26 348	26 348	39 272	39 272
Trouhans Traite les effluents de Trouhans	23 545	23 545	26 344	26 344
Trugny Traite les effluents de Jallanges, Seurre, Trugny	196 603	281 648	254 882	326 649
TOTAL des volumes traités	888 561	1 021 018	1 144 167	1 286 008

Soit une évolution entre 2020 et 2021 de + 28,8 % en entrée de STEP et + 26 % en sortie de STEP.

4) Gestion des abonnés non domestiques et non assimilés domestiques

Tout abonné non domestique ou assimilé doit obtenir une autorisation de déversement de la Communauté de Communes en amont de tout déversement au réseau d'assainissement collectif.

La Communauté de Communes a commencé en 2020 son travail de recensement des abonnés concernés et met en place progressivement les autorisations requises.

En cas de déversement d'eaux usées particulières en termes de pollution et/ou de volume, une convention de déversement entre l'établissement, la collectivité et le délégataire sera requise. Elle fixera les conditions techniques et financières du déversement.

La délibération n°40-2021 votée le 3 mars 2021, acte le format de la convention.

Nombre d'autorisations de déversement signées en 2021 : 1.

Nombre de conventions de déversement signées en 2021 : 0.

5) Epuration des effluents

STEP	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon la réglementation										
		Réglementation / effluent rejeté	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Brazey en Plaine	OUI	Réglementation Effluent rejeté	25 1,5	80 96,6	90 15,32	75 88	35 2,48	90 97,4	40 4,46	/ 85	/ 1,38	/ 38,3
Chamblanc	OUI	Réglementation Effluent rejeté	35 7	60 94,6	200 38	60 86,3	/ 15	50 87	/ 39,94	/ 20,2	/ 0,52	/ 89
Laperrière sur Saône	NC	Arrêté préfectoral manquant										
Losne	OUI	Réglementation Effluent rejeté	25 3,39	80 98	125 15,98	75 97	35 2,99	90 99	/ 1,65	/ 97	/ 1,99	/ 69
Pouilly sur Saône	OUI	Réglementation Effluent rejeté	35 6	60 98	200 53	60 93	/ 7	50 97	Non Concernée car < 2000 EH			
St Symphorien sur Saône	OUI	Réglementation Effluent rejeté	35 7	60 98	200 56	60 91	/ 11	50 91	Non Concernée car < 2000 EH			
Trouhans	OUI	Réglementation Effluent rejeté	35 5	60 95,7	200 67,5	60 89,4	/ 18,5	50 91,1	/ 10,47	70 88,5	/ 2,47	60 76,4
Trugny	OUI	Réglementation Effluent rejeté	25 1,79	70 97,4	125 19,58	75 91,1	35 6,32	90 92,8	10 19	/ /	2 0,24	/ 95,6

Les stations étant conformes à la réglementation en concentration mais ne respectant pas le rendement sont tout de même conformes car il s'agit de respecter à minima un de ces deux critères de contrôle.

6) Gestion des sous-produits des stations d'épuration

a) Gestion des boues

Les quantités de boues sur les stations d'épuration en 2021 ont été les suivantes :

Stations d'épuration	2020		2021	
	Produites (TMS)	Evacuées (TMS)	Produites (TMS)	Evacuées (TMS)
Brazey en Plaine	20,4	4,6 (épandage agricole) 2,4 (autre STEP)	8,126	11,8 (épandage agricole) 2,4 (autre STEP)
Chamblanc	3,6	2,5 (compostage)	2,4	0
Laperrière sur Saône	3,8	2,2 (épandage) 2 (autre STEP)	3,5	1,5 (épandage)
Losne	89,7	151,28	97,2	140,68
Pouilly sur Saône	8,3	1,3 (épandage) 4,7 (autre STEP)	5,8	0 (épandage) 3 (autre STEP)
St Symphorien sur Saône	2,8	0 (épandage) 1,9 (autre STEP)	3,5	0 (épandage) 2,1 (autre STEP)
Trouhans	3,4	Boues stockées dans les lits plantés de roseaux	9,7	Boues stockées dans les lits plantés de roseaux
Trugny	46,1	34,6 (incinération) 7,1 (compostage)	31,9	0 (incinération) 31,463 (compostage)

La crise sanitaire de la COVID19 a imposé en avril 2020 à la Collectivité l'interdiction d'épandre des boues de station d'épuration non hygiénisées.

Cette interdiction a impacté les stations d'épuration de Brazey-en-Plaine, Laperrière-sur-Saône, Saint-Symphorien-sur-Saône, et Pouilly-sur-Saône, car les boues de ces stations ne disposaient pas de filière de traitement hygiénisante (envoyées vers un silo de stockage puis épandues).

La Communauté de Communes a donc dû trouver des solutions d'urgence pour la gestion des boues de ces stations : Evacuation des boues vers d'autres stations (Dole, Chalon-sur-Saône).

Pour l'année 2021 (avril à août) la Communauté de Communes a dépensé un peu plus de 20 000 euros H.T. pour la gestion exceptionnelle de ces 390 m³ de boues.

Concernant la qualité des boues de la station d'épuration de Trugny, 2020 a permis d'observer une diminution de la quantité de cuivre dans ces dernières. Ces diminutions ont été observées de manière corrélée avec le confinement d'avril 2020 et la reprise de l'activité économique sur fin mai – début juin. Cette diminution a néanmoins permis de traiter les boues d'épurations via une filière de compostage plutôt que d'incinération.

b) Gestion des autres sous-produits

Stations d'épuration	Sables		Graisses		Refus dégrillage	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Brazey en Plaine	-	-	13 000 kg (évacuées vers autre STEP)	8 000 kg (évacuées vers autre STEP)	679 kg (évacués vers décharge)	217 kg (évacués vers décharge)
Chamblanc	-	-	-	-	-	-
Laperrière sur Saône	0	100 kg	120 kg (évacuées vers autre STEP)	100 kg (évacuées vers autre STEP)	120 kg (évacués vers décharge de classe 2)	135 kg (évacués vers décharge de classe 2)
Losne	4 540 kg (évacués vers autre STEP)	10 000 kg (évacués vers autre STEP)	4 000 kg (évacuées vers autre STEP)	18 000 kg (évacuées vers autre STEP)	1 440 kg (incinération)	4 820 kg (incinération)
Pouilly sur Saône	750 kg (évacués vers autre STEP)	100 kg (évacués vers autre STEP)	150 kg (évacuées vers autre STEP)	100 kg (évacuées vers autre STEP)	120 kg (évacués vers décharge de classe 2)	125 kg (évacués vers décharge de classe 2)
St Symphorien sur Saône	50 kg (évacués vers autre STEP)	100 kg (évacués vers autre STEP)	0	100 kg	720 kg (évacués vers décharge de classe 2)	510 kg (évacués vers décharge de classe 2)
Trouhans	-	-	-	-	-	-
Trugny	-	3 kg	12 m ³ (évacuées vers décharge)	0	1 820 kg (évacués vers les OM)	490 kg (évacués vers les OM)

Les sous-produits des stations de petite taille ne sont pas évacués tous les ans, ce qui explique des années à « zéro » pour certaines évacuations de sous-produits.

7) Prix de l'assainissement collectif

Le prix de l'assainissement collectif se compose :

- D'une part de la Collectivité : un abonnement et un prix au mètre cube d'eau consommé,
- D'une part du Déléataire : un abonnement et un prix au mètre cube d'eau consommé,
- Des redevances de l'Agence de l'eau RMC

La Communauté de Communes dispose règlementairement de 10 ans à compter de sa prise de compétence de gestion de l'assainissement collectif (2018) pour converger vers une uniformisation du prix de l'assainissement collectif sur le périmètre communautaire.

Une facture d'assainissement type de 120 m³ pour l'année 2021 se décompose ainsi :

Facture type	Brazey	Chamblanc/ Seurre/ Jallanges/ Trugny	Laperrière sur Saône / St Symphorien sur Saône	Pays Losnais	Pouilly sur Saône	Trouhans
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle	37	36,11	35,42	35,42	22,30	27,20
Part proportionnelle	1,05	0,57	0,80	0,88	0,88	0,47
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	163	104,51	131,42	141,02	127,90	83,60
Part du délégataire						
Part fixe annuelle	48,40	50,96	123,98	30,66	76,25	45,38
Part proportionnelle	0,957	0,7050	1,627	1,1244	0,9481	1,0362
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	163,24	135,56	319,22	165,588	190,02	169,72
Taxes et redevances						
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³
TVA (10%)	34,42	25,81	46,86	32,46	33,59	27,13
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	52,42	43,81	64,86	50,46	51,59	45,13
Total TTC	378,66	283,88	515,50	357,07	369,51	298,45

8) Indicateurs de performance

Service	Taux de desserte par le réseau (P201.1)	Indice de connaissance patrimoniale (sur 100) (P202.2B)	Conformité de l'épuration (P254.3)	Conformité gestion des boues (P206.3)
Brazey	100 %	95	OUI	100%
Pays Losnais	NC	73	OUI	100%
Pouilly sur Saône	NC	82	OUI	100%
Laperrière sur Saône/ St Symphorien sur Saône	NC	83	NON	100%
Seurre/Jallanges/Trugny/Chamblanc	NC	65	69,2 %	100%
Trouhans	100 %	75	100 %	pas de boues évacuées

9) Investissements réalisés sur les services

▪ Schéma directeur d'assainissement :

L'étude étant terminée, place au programme pluriannuel d'investissement pour 10 ans, voté par les élus, afin de réhabiliter et entretenir ses équipements communautaires (ex : mise en sécurité des postes de refoulement) et mise aux normes règlementaires des stations d'épuration et déversoirs d'orage.

▪ Renouvellement diffuseurs STEP Losne :

En partenariat avec SUEZ et en accord avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, la Communauté de Communes a procédé au renouvellement du dispositif d'aération de la station d'épuration de Losne nécessaire pour garantir la conformité de l'eau épurée rejetée dans la Saône.

Cette opération a été financée par le fond de travaux du contrat de délégation de service public.

▪ Sécurisation du Poste de Relevage « Perron » à Pouilly sur Saône :

Afin de faciliter l'accès de ce poste à SUEZ, la Communauté de Communes a investi 3 140 € HT pour installer un escalier en béton et une rampe en fer.

▪ Curage et Inspection TéléVisée réalisés sur réseaux :

	Curage	ITV
Brazey	5 237,01 ml	1 065 ml
Pays Losnais	5 085 ml	1 213,50 ml
Pouilly sur Saône	1 648 ml	-
Laperrière sur Saône/ St Symphorien sur Saône	1 705 ml	-
Seurre/Jallanges/Trugny/Chamblanc	605 ml	1 607,91 ml
Trouhans	2 000 ml	-
TOTAL	16 280,01 ml	3 886,41 ml

Ces opérations ont été financées par les fonds de travaux des contrats de DSP.

▪ Investissements sur les regards et les boîtes de branchements :

- Mise à niveau et/ou renouvellement de tampons :

- 5 tampons sur le territoire Pays Losnais
- Renouvellements réalisés sur les boîtes de branchement et la partie publique des branchements :
 - 3 sur le territoire Pays Losnais
 - 1 à Trouhans

Ces investissements ont été financés par les fonds de travaux des contrats de DSP.

- Contrôles de branchements (hors ventes) :
 - 159 branchements contrôlés sur Brazey en Plaine
 - 7 branchements contrôlés sur le territoire du Pays Losnais
 - 1 branchement contrôlé à Trouhans

Les branchements non conformes font tous l'objet d'une demande de remise en conformité auprès des abonnés concernés.

Au global, ces contrôles représentent 4,6 % des branchements et 45,3 % des réseaux gravitaires.

10) Etat de la dette des services

	Encours de la dette au 31 décembre 2021 (montant restant dû en €)	Capital remboursé durant l'exercice en €	Intérêts remboursés durant l'exercice en €
Brazey en Plaine	Néant		
Trouhans	35 266,63 €	5 919,18 €	409,18 €
Pays Losnais/ Laperrière sur Saône / St Symphorien sur Saône	1 276 162,77 €	61 145,96 €	59 156,68 €
Seurre/Jallanges/Trugny/Chamblanc	1 222 922,41 €	63 747,30 €	61 465,93 €
Pouilly sur Saône	Néant		

11) Amortissements

	Dotations aux amortissements 2021
Brazey en Plaine	90 233,43 €
Trouhans	19 790,27 €
Pays Losnais/ Laperrière sur Saône / St Symphorien sur Saône	148 018,99 €
Seurre/Jallanges/Trugny/Chamblanc	162 942,50 €
Pouilly sur Saône	11 400,84 €
Commun	2 404,93 €
TOTAL	434 790,96 €

B. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1) Gestion du service d'assainissement non collectif

Les communes concernées par l'ANC sont les suivantes :

Aubigny en Plaine, Auvillers sur Saône, Bagnot, Bonnencontre, Bousselange, Brazey-en-Plaine (ponctuels), Broin, Chamblanc (ponctuels), Charrey-sur-Saône, Chivres, Echenon (ponctuels), Esbarres, Franxault,

Glanon, Grosbois les Tichey, Jallanges (ponctuels), Labergement-lès-Seurre, Labruyère, Lanthès, Laperrière-sur-Saône (ponctuels), Lechâtelet, Losne (ponctuels), Magny-les-Aubigny, Montagny-lès-Seurre, Montmain, Montot, Pagny-la Ville, Pagny-le-Château, Pouilly-sur-Saône (ponctuels), Saint-Jean-de-Losne (ponctuels), Saint-Seine-en-Bâche, Saint-Symphorien-sur-Saône, Saint-Usage (ponctuels), Samerey, Seurre (ponctuels), Tichey, Trouhans (ponctuels), et Trugny (ponctuels).

La gestion du service est déléguée au délégataire SUEZ par contrat de Délégation de Service Public depuis le 01/09/2019 jusqu'au 31 décembre 2024.

2) Données clientèles

Population estimée concernée : 8 645 habitants

	Nombre d'installations d'assainissement non-collectif
<u>Priorité 1</u> : absence d'installation	318
<u>Priorité 2</u> : installation non-conforme, danger pour la santé des personnes ou risque environnemental	754
<u>Priorité 3</u> : installation incomplète (sous-dimensionnée ou dysfonctionnement majeur)	1428
<u>Priorité 4</u> : défaut d'entretien ou usure de l'un des éléments constitutifs	593
<u>Priorité 5</u> : installation complète et bon état de fonctionnement	687
Autres (ex : mobilhome...)	204
TOTAL	3984

3) Contrôles réalisés en 2021

460 installations visitées, dont 102 à l'occasion d'une vente immobilière et 358 dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public.

4) Prix de l'assainissement non collectif

Au 01/01/2021, la part délégataire de l'ANC sur la facture eau est de 23,66 € HT/an.

Le prix des contrôles est le suivant :

Prestations	Au 01/11/2020
R1 : Examen préalable de conception d'une installation nouvelle ou à réhabiliter	142,02 €
R2 : Vérification de l'exécution d'une installation nouvelle ou à réhabiliter	142,02 €
R4 : Vérification en cas de vente immobilière	194,62 €

5) Indicateurs de performance (P301.3)

Le taux de conformité des dispositifs d'ANC (c'est-à-dire le nombre d'installations classées en P3, P4 ou en P5) est le suivant : 67,97 %

La moyenne nationale 2018 se situe à 60,8%.

La campagne de mise en conformité des installations sera effective courant 2022.